

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le sept mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 2 mai 2018.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – Mme BRICE Elodie – M. PIQUET Daniel – Mme DUFOUR Patricia – M. TURBOT Pascal – M. DECAIX Ghislain – M. BRUN Gilles – M. WACSIN Christian – Mme MALAS Catherine – M. ROBERT David – M. VERQUERE Gérard.

Etaient absents représentés :

M. WESSE Francis qui a donné pouvoir à M. PIQUET Daniel,

M. BOIDIN François qui a donné pouvoir à M. VERQUERE Gérard

M. BREGNARD Benoit qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian

Etaient absentes excusées : Mme SYNAVE Patricia et Mme GOOSSENS Sylvie.

Etaient absents : Mme BARON Virginie, Mme RENAULT Corinne et M. BRASSEUR Laurent

Monsieur WACSIN Christian est élu secrétaire.

Objet : Accord de perception de la subvention FARDA « Aide à la Voirie Communale »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'au titre du FARDA, le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention au taux de 40% sur une base subventionnable de 87 653.00 € HT plafonné à 37 500.00 soit un montant maximum de 15 000.00 € de subvention pour les travaux de voirie et mise en sécurité de la rue du Coin Perdu et de la rue de l'Aa. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir donner leur accord pour l'octroi de cette subvention.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat enfance jeunesse entre la commune et la Caisse d'allocations familiales de Calais.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De renouveler le C.E.J. pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 avec la CAF
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Participation aux charges de fonctionnement école de Watten

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Watten concernant la participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2017/2018, pour un élève de la commune scolarisé en classe spécialisée (ULIS). Le montant réclamé s'élève à 48.00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

Les crédits figurent au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Indemnité 4ème adjoint

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du 12/09/2017 un arrêté portant retrait de délégation et le maintien du poste d'adjoint par délibération du 20 septembre 2017 concernant Monsieur TURBOT Pascal, 4ème adjoint au maire.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
- Vu l'arrêté municipal du 07/05/2018 portant délégation de fonctions au 4ème adjoint au Maire à compter du 1^{er} juin 2018.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec 10 Voix POUR, 3 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION

décide avec effet au 1^{er} juin 2018 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du 4^e adjoint au Maire:

% de l'indice brut terminal de la fonction publique : 09 %

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Valorisation par le Syndicat Mixte du Pays du Calais (SyMPaC) des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés à la mairie et dans le bâtiment communal de l'ancien syndicat des eaux

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le SyMPaC a la possibilité de jouer le rôle de tiers regroupeur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités du territoire.

Considérant l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par les parties d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine communal ou intercommunal pour lesquelles le SyMPaC pourra s'occuper de constituer le dossier et assurer la valorisation financière des certificats correspondants ;

Considérant que le SyMPaC est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),

Vu la convention TEPCV signée par le SyMPaC avec Mme Royal en date du 28/02/2017,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 février 2017 relatif aux CEE dans les TEPCV,

Vu la délibération du SyMPaC en date du 13 Octobre 2017, qui autorise le SyMPaC à porter, collecter les CEE, les revendre à EDF et restituer le produit des ventes au tarif de 3,46 € MGWH Cumac

Au vue de la complexité technique et administrative relative au montage des dossiers CEE et CEE TEPCV, Monsieur le Maire propose que le SyMPaC se charge de l'ensemble des opérations administratives de montage des dossiers CEE pour les chantiers de la mairie et du bâtiment communal de l'ancien syndicat des eaux.

Une fois les CEE enregistrés au registre national, la prime correspondante sera versée au SyMPaC par le partenaire. Le SyMPaC s'engage à reverser à la Commune, la prime collectée pour un tarif de 3,46 € MGW Cumac.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- de confier la valorisation des CEE des chantiers de la mairie et du bâtiment communal de l'ancien syndicat des eaux au SyMPaC dans les conditions exposées dans la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier avec le Président du SyMPaC

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Marchés « travaux de borduration et aménagement de trottoirs-RD 217-Route d'Audruicq »

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 18 décembre 2017 concernant le marché pour les travaux de borduration et aménagement de trottoirs-RD 217-Route d'Audruicq, la commission propose l'entreprise suivante:

- STPP 110 540.00HT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission d'appel d'offre et retient l'entreprise ci-dessus. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le marché et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Marchés « Construction de l'atelier municipal »

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 25 janvier 2018 concernant le marché pour la construction de l'atelier municipal, la commission propose les entreprises suivantes :

Lot 1 VRD/ASSAINISSEMENT	SOTRAPAC	60936.00HT
Lot 2 Fondations maçonnerie	BOULET	32417.94HT
Lot 3 et 4 Bâtiment structure métallique	CMBH	71040.00HT
Lot 5 Dallage	PLACEO	14021.30HT
Lot 6 Menuiseries extérieures	Ternois fermetures	1244.20HT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission d'appel d'offre et retient les entreprises ci-dessus. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit,

1) Débat sur le projet d'antenne TDF

Concernant l'approbation du dernier conseil municipal, M. BRUN Gilles fait savoir qu'il ne le partage pas, il conteste l'utilisation de la problématique du manque de réseaux téléphonique au centre du village pour argumenter le bien-fondé de l'installation de l'antenne relais TDF au Petit chemin de l'Église, M. BRUN fait savoir que cette problématique de réseau n'est pas nouvelle. Monsieur le Maire demande à ce que les échanges concernant l'antenne se fassent lors du point inscrit à l'ordre du jour. Le maire expose l'actualité et l'avancement du dossier de construction de l'antenne, TDF accepte de reculer de 200 mètres par rapport au projet initial, à condition que l'ensemble des propriétaires des terrains soient d'accords, notamment l'accès aux servitudes de passage et que la commune prenne à sa charge les travaux d'empierrement nécessaire pour accéder au nouvel emplacement. Si cela ne devait pas être le cas, TDF reviendrait sur l'emplacement d'origine. La nouvelle proposition d'implantation semble satisfaire le collectif de riverains qui avait manifesté leur désaccord auprès du maire à l'époque, M. BRUN reste quant à lui opposé farouchement à ce projet. La problématique visuelle étant réglée par l'éloignement à 450 mètres de toutes habitations, les membres du conseil ne s'opposent pas au projet, d'autant qu'il existe bon nombre de zones blanches dans le village et que l'avenir est au tout connecté ce qui nécessite un réseau 4G de qualité. Néanmoins M. DECAIX dit comprendre les craintes formulées par M. BRUN.

2) Parking Petit Chemin de l'Église

Les membres de la commission de travaux avaient privilégiés la solution « sol perméable » à la place d'un bitume qui par définition rend étanche une surface estimée à 80 m². La solution perméable est plus onéreuse et moins résistante aux poids lourds ou tracteurs par exemple, M. le Maire attire l'attention du conseil sur cette problématique qui aurait pour conséquence de coûter plus chère au risque de devoir y revenir si les conducteurs ne respectent pas la charge maximale autorisée sur ce parking. A l'unanimité, les membres demande un temps de réflexion supplémentaire et propose de remettre à l'ordre du jour ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

- M. Ghislain DECAIX demande à M. le Maire de faire le nécessaire auprès de M. DUMONT afin que celui-ci prenne les dispositions pour nettoyer le trottoir jouxtant la parcelle cultivée Rue de la Miette. En effet ce trottoir recouvert de terre n'est plus utilisé par les enfants scolarisés qui empruntent le car ou le train, de plus le trottoir d'en face est rendu indisponible par le stationnement en quasi permanence de diverses remorques de poids lourds. Il demande également de prendre en compte la réparation d'un lampadaire défectueux situé Rue Basse du Marais.

- M. Gilles BRUN demande la mise de panneaux de signalisations afin d'indiquer plus précisément «la salle des sports » il fait part de remontées de nombreuses personnes qui ne connaissent pas le village et qui peinent à trouver l'entrée. M. Daniel PIQUET informe que l'implantation des panneaux de signalisation est de la responsabilité de la CCRA et qu'il s'engage à faire un courrier pour améliorer la signalétique.

Est également abordé :

- le problème de vitesses sur les routes en général.
- Les remarques émises par le Parc régional en ce qui concerne la gestion de l'espace « naturel » au cœur du village en contradiction avec les engagements souscrits (présence de poissons rouges dans une des deux mares et obligation de les éliminer).
- La réfection de la voirie Rue saint Antoine qui sera confiée à l'entreprise EUROVIA.